

# SANTÉ

## PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 3 novembre 2017 portant modification de l'arrêté du 3 octobre 2016 et nomination des membres de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, prévue aux articles L. 4241-5 et L. 4241-14 du code de la santé publique**

NOR : SSAH1730741A

La ministre des solidarités et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 4241-5 et D. 4241-22 ;  
Vu les propositions de l'organisation de l'organisation syndicale CFTC,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés en qualité de membres de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière en qualité de représentants de l'organisation syndicale CFTC les membres suivants : M. Christian CUMIN en qualité de titulaire de ladite commission et M. Roland SCHERDING en qualité de suppléant.

### Article 2

La composition de la commission en ce qui concerne les autres membres et la durée du mandat sont inchangées.

### Article 3

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 3 novembre 2017.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef du bureau RH2 de l'exercice, de la déontologie  
et du développement professionnel continu,*  
G. BOUDET